

Communauté de Communes du Trièves

Avignonnet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilienne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2025/81

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 19 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SAINT MARTIN DE CLELLES (38930), sous la présidence de Jérôme FAUCONNIER.

Membres en exercice : 41 titulaires

Date de Convocation : 13 mai 2025

Présents : Jérôme FAUCONNIER, Alain ROCHE, Didier PEYBERNES, Fanny LACROIX, Vincent BLANCHARD, Rémi GOUBE, Marie-Pierre DRAIN, Sabine CAMPREDON, Danièle MONTAGNON, Gilles BARBE, Françoise STREIT, Claude DIDIER, Jean-Louis GOUTEL, Eric FURMANCZAK, Caroline FIORUCCI, Sébastien BESNARD, Véronique MENEGUIN CAPRIO, Aymeric FAIVRE, Uta IHLE, Robert CUCHET, Yannick FAURE, Christophe DRURE, Alain VIDON, Eric BERNARD, Marc GIRAUD, Hélène ROSSI, Claude GIRARD, Béatrice VIAL, Christian ROUX, Pierrick BONENFANT, Anne-Marie FITOUSSI.

Suppléants avec voix délibérative : DUMAS Gilles (pouvoir de Joël ZOPPE du 14 mai 2025)

Suppléants sans voix délibérative : François GABORIT - Jean-Luc GRANIER

Pouvoirs : Eric VALLIER à Alain VIDON (pouvoir du 16/05/2025) - Patrick MARTINELLO à Marie-Pierre DRAIN (pouvoir du 19 mai 2025) - David PICCARRETA à Gilles CLERET (pouvoir du 14 mai 2025)

Excusés : Pierre SUZZARINI et Marc ROCHAS

Votants : 35 Pour : 35

OBJET : CONVENTION PARTENARIALE JEUNESSE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ISERE

La nouvelle convention partenariale de la politique de jeunesse en Isère 2024-2029 a été symboliquement signée lors du temps protocolaire du lundi 17 février 2025 à Saint-Martin d'Hères en présence de la majorité des signataires de la convention, dont Jérôme Fauconnier, présent pour cette occasion.

Le Plan départemental pour la Jeunesse voté en mars 2016, en cohérence avec le Schéma départemental des services aux familles (SDSF) de la CAF, poursuit, notamment, l'ambition de coordonner la politique jeunesse à l'échelle territoriale. Cette approche territoriale est en correspondance avec les bassins de vie des jeunes. Elle est portée d'une part, par le Département, au sein des Maisons de Territoire implantées selon une géographie aidant à la prise en compte des spécificités de terrain ; et d'autre part, par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui œuvrent en direction des jeunes. D'autres acteurs de la jeunesse s'inscrivent également dans cette logique territoriale. En 2017, la première convention réunissant les partenaires isérois en charge de l'action jeunesse a été signée. Elle a acté l'engagement de chacun à soutenir la mise en place d'une politique jeunesse déployée au plus près des besoins des jeunes et des particularités de chaque territoire, par la mise en place des Contrats territoriaux jeunesse (CTJ). Cette convention cadre a permis d'installer les fondements d'une action de proximité, concrète et efficace car définie localement et de manière concertée. Pour poursuivre ce partenariat au regard des évolutions des besoins des 11-25 ans en Isère, sur les cinq années à venir, la présente convention a deux objectifs prioritaires :

- consolider les engagements des partenaires à travers des valeurs partagées ;

– préciser les modalités partenariales de soutien et de valorisation des actions locales ou d'envergure départementale.

Les demandes de financement en 2025 sont les chantiers jeunes et place aux jeunes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, :

- **APPROUVE** la convention partenariale jeunesse avec le département de l'Isère
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 19 mai 2025

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/06/25 et de sa publication le 18/06/25